

# Plurilinguisme réglementaire : concepts, réalités et défis

## 1. INTRODUCTION

Le souci de « bien parler » leur langue hante les Francophones depuis des siècles. À la suite des *Remarques sur la Langue François, utiles à tous ceux qui veulent bien parler et bien écrire* de 1647 par Claude Favre de Vaugelas, les manuels et leurs éditions se multiplient. Et pas seulement en France. Nous nous bornerons à citer *L'Art De Bien Parler François : Qui comprend tout ce qui regarde la Grammaire, & les façons de parler douteuses*. Son auteur est Pierre de La Touche, un réfugié français en Hollande, protégé du Duc de Gloucester. Le manuel parut à Amsterdam en 1696 en deux volumes et connut de nombreuses rééditions à travers l'Europe (1710, 1720, 1730, 1737, 1760, 1762 et 1772), en partie augmentées, et même une traduction allemande (Pierre de La Touche, *Kunst gut französisch zu reden*, Leipzig, Fritsch, 1762). L'ouvrage combine le modèle classique des grammaires (phonétique, orthographe, morphologie et syntaxe) avec le contenu des ouvrages puristes présentant des remarques, doutes ou observations sur la langue française, et semble destiné aux exilés risquant de perdre la maîtrise de leur langue. Selon Ferdinand Brunot « un excellent manuel, mais qui a paru à Amsterdam et qui est destiné aux Anglais » (Brunot, 1917)<sup>1</sup>.

Ce genre de recueil constitue un pas important en direction de la codification, voire de la standardisation du français et, à sa suite, des autres langues européennes. Ils font partie d'un genre de discours particulier dit « discours normatif ». Ce dernier « se constitue comme pratique sociale lorsque des experts dont l'autorité est reconnue décident qu'une variante parmi plusieurs variantes en compétition devrait seule être utilisée et que leurs jugements sont stockés dans des

1. Cf. Stengel, *Verzeichnis der französischen Grammatiken*.

“outils intellectuels” comme les dictionnaires, les grammaires ou les recueils de remarques » (Branca-Rosoff, 2007, p. 111).

Mais le statut du discours normatif ne va plus de soi aujourd’hui. Nous prendrons comme témoin l’écrivain espagnol et membre de la Real Academia Española Pérez-Reverte, qui révélait dans un magazine hebdomadaire à grand tirage en 2019 des divergences au sein même de cette institution :

En la RAE llevamos mucho tiempo discutiendo sobre eso, pues hay dos posturas enfrentadas. Una es la de quienes creemos —casi todos, escritores y gente con actividad pública— que **la Academia debe señalar errores y fijar normas de uso**, del mismo modo que lo hace en su Gramática y su Ortografía. [...] Otros, sin embargo —y en esta postura se atrincheran varios académicos filólogos—, opinan que la lengua debe dejarse en completa libertad, y que **la RAE sólo debe registrar los usos** sin advertir de nada a nadie. Que la vida siga su curso, y nosotros, a mirar. (Pérez-Reverte, *XL Semanal*, 7 juillet 2019)

« Registro notarial del castellano » ou normes d’usage approuvées, voire prescrites ? La question est loin d’être seulement académique, mais révèle un arrière-fond idéologique. Un tableau inspiré par W. Hupka illustre bien ce conflit entre normes prescriptives et descriptives :

TABLEAU 1

	<i>Norme prescriptive</i>	<i>Norme descriptive (fréquence, moyenne)</i>
<i>Donneur de normes</i>	Une autorité (Académie, Ministère, Parlement)	Linguistes
<i>Contenu</i>	Choix de traits légitimes	Ce qui est usuel
<i>Critères</i>	Usage « exemplaire » d’écrivains, de journalistes	Fréquence
<i>Medium</i>	Surtout langue écrite	Tous les médias
<i>Force contraignante</i>	Transgressions sanctionnées (mauvaises notes, échecs)	Aucune
<i>Type de jugement</i>	[+/- faux], [+/- grammatical]	+/- usuel
<i>Transmission</i>	Système éducatif	Aucune

SOURCE : Inspiré par Hupka, s. d.

## 2. LA DIMENSION IDÉOLOGIQUE : L’ÉMERGENCE DE LANGUES DITES « NATIONALES »

Les racines idéologiques du discours normatif plongent profondément dans l’histoire de ce que l’on appelle aujourd’hui les « langues nationales ». Selon le mo-

dèle d'Einar Haugen, l'aménagement d'une langue se fait essentiellement en quatre volets :

TABLEAU 2

	<i>Forme</i>	<i>Fonction</i>
<i>Société (status planning)</i>	Sélection d'une variété	Implémentation (acceptation, propagation)
<i>Langue (corpus planning)</i>	Codification (standardisation)	Élaboration (modernisation, développement fonctionnel)

SOURCE : Haugen, 1972.

Prenons l'exemple du français :

— Le processus de *sélection* d'une variété commence par une « koinéisation » (Lodge, 2010), c'est-à-dire par un mélange de formes dialectales et un nivellement par une série d'actes d'accommodation. Cette koïnè remplacera les variétés locales à l'écrit à partir du 14<sup>e</sup> siècle.

— Suit une première phase d'*élaboration* lexicale et grammaticale du français, en particulier sous pression d'un immense effort de traduction de textes latins, aux 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles.

— La *planification du corpus* ou *codification* équivaut à la mise en place du « bon usage » à l'époque de Claude Favre de Vaugelas (1647), soutenue par la fondation de l'Académie française (1635).

— L'*acceptation* du bon usage correspond à l'*implémentation* du français comme langue des élites et à la dévalorisation des langues régionales et des « patois » aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles.

À la fin de l'Ancien Régime et pendant la Révolution française, l'idéologie linguistique dominante (*endoxa*) finit par être établie : le français est identifié avec le « bon usage » ; il constitue la langue de la nation (qui va être propagée à l'ensemble des citoyens à travers l'Éducation nationale à partir du 19<sup>e</sup> siècle) et se caractérise par sa structure logique et sa clarté (Diderot, 1751 ; Rivarol, 1784). Le français est ainsi devenu la langue légitime de l'État et de la nation françaises.

À l'instar de certaines idées reçues égalitaires concernant la Révolution française, la notion de bon usage manifeste un statut social réducteur. Comme le disait Dauzat (1954) : « le bon usage [...] est l'usage de la classe cultivée de Paris à une époque donnée ».

D'autres pays européens présentent une évolution similaire, parfois dans des périodes historiques bien plus brèves. La triade herderienne, voire romantique « langue, État, nation », a en effet exercé une grande influence, par exemple en Europe de l'Est (Sériot, éd., 1996). C'est entre autres cette idéologie de la monoglossie

qui a mené de la faillite du « Vielvölkerstaat » à la construction d'un continent composé d'États nationaux à la suite du contrat de Versailles :

[...] un État se devait de comporter une seule nationalité, conduisant alors à une radicalisation de la langue et de l'ethnicité comme seule condition de la nationalité. [...] On observe alors l'émergence d'un nationalisme de masse. (Duchêne, 2005, p. 20)

The main change was that states were now on average smaller [...]. The logical implication of trying to create a continent neatly divided into coherent territorial states each inhabited by a separate ethnically and linguistically homogeneous population was the mass expulsion or extermination of minorities. (Hobsbawn, 1990, p. 133)

Cette idéologie de la langue unique a laissé des traces jusque dans un passé récent. Ainsi, le Premier ministre français déclara en 1980 : « La première des valeurs fondamentales de notre civilisation est le bon usage de notre langue. Il y a, parmi les jeunes, dans la pratique loyale du français, une vertu morale et civique » (*Le Monde*, 31 mai 1980).

En fait, il y a eu — et il y a toujours — deux conceptions concurrentielles de la « nation ». Dans une étude remarquable sur les relations entre État, nation et langue en Europe (à l'exemple de la France, de l'Allemagne et de la Pologne), de Vincenz (1997) distingue entre des nations fondées sur une langue commune (*Sprachnationen*) — voire aussi l'Argentine et le Japon —, et des États-nations englobant plusieurs langues, voire un ensemble de traditions culturelles (*Staatsnationen*). Les exemples classiques sont la Suisse multilingue, le Cameroun, l'Afrique du Sud, la Bolivie et Singapour. Mais ce n'est peut-être pas un hasard que les États-Unis — terre d'immigration, mais aussi objet de représentations unilingues tenaces — n'aient jamais officiellement défini une *langue nationale*.

Depuis l'éclatement de l'Union soviétique, de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie, la plupart des langues slaves ont acquis le statut de langue principale d'un État indépendant. L'histoire de la standardisation en Tchécoslovaquie est particulièrement pertinente dans ce contexte. Ainsi, Tilman Berger (1997) juge-t-il la création de deux langues standard dans un continuum dialectal, le tchèque et le slovaque, comme un « échec du projet de l'élaboration d'une langue écrite tchécoslovaque commune » pour des raisons qui ne sont pas linguistiques, mais historiques.

Pour des langues pluricentriques, surtout si elles sont officielles dans plusieurs pays, la situation est encore plus compliquée, comme nous le verrons plus loin.

### 3. MULTILINGUISME RÉGLEMENTAIRE : L'EXEMPLE DE LA SUISSE

Mais parlons d'abord d'un autre cas de figure. En Suisse, le multilinguisme repose sur des bases réglementaires (Constitution, Loi des langues). La Suisse est officiellement, voire institutionnellement, trilingue (allemand, français et italien) depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle et quadrilingue (avec le rhéto-romanche) depuis 1939. L'image traditionnelle du paysage linguistique de la Suisse repose sur le principe de la territorialité qui résulte de la coexistence de régions linguistiques officiellement unilingues et largement homoglossiques. Le principe sous-jacent fondamental est donc le même que pour les États-nations : un territoire / une langue officielle.

Selon l'article 70 de la Constitution fédérale, « les cantons déterminent leurs langues officielles. Afin de préserver l'harmonie entre les communautés linguistiques, ils veillent à la répartition territoriale traditionnelle des langues et prennent en considération les minorités linguistiques autochtones ». En fonction de cet article, le poids relatif du français n'a pratiquement pas bougé depuis des décennies, voire a même légèrement augmenté (20,3 % en 1950, 20,4 % en 2000, 23 % en 2018 – <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/langues-religions/langues.html>). L'allemand a légèrement reculé (de 66,1 % en 1970 à 62 % en 2018), de même que l'italien et le romanche. Par contre, un double bouleversement est survenu dans les dernières décennies du 20<sup>e</sup> et au 21<sup>e</sup> siècle par l'arrivée massive de migrants d'abord et l'importance croissante de l'anglais *lingua franca* dans un monde de plus en plus globalisé ensuite. Du fait que, depuis 2010, les statistiques admettent la déclaration de plusieurs langues principales, les « autres langues » atteignaient un taux record de 21,7 % pour l'ensemble de la Suisse. Aujourd'hui, les communautés de communication s'interpénètrent dans une société de plus en plus hétéroglossique. Malgré certaines tendances xénophobes de la part de la droite populiste, on a assisté à une revalorisation de tels répertoires plurilingues, avec un accent fort sur la langue d'origine. D'une manière générale, on peut affirmer que la Suisse officielle reconnaît les atouts culturels et économiques du multilinguisme social ainsi que les avantages cognitifs du plurilinguisme individuel, qu'il résulte de multiples mouvements migratoires, de contacts naturels et d'une politique scolaire consciente.

On pourrait penser que l'existence de quatre « langues nationales » mettrait la Suisse à l'abri d'un nationalisme linguistique, à savoir un nationalisme fondé sur la langue (Boyer, 2006). Or, il n'en est pas nécessairement ainsi. En effet, si on analyse les représentations identitaires concernant la langue régionale par rapport aux autres langues nationales, on constate que la conception dominante est bien plurielle, légitimant un traitement équitable des langues et considérant le quadrilinguisme comme marqueur d'identité nationale, mais que l'image du

multilinguisme suisse est « additionniste » : les territoires linguistiques coexistent, mais sans que les trois communautés linguistiques majeures l'interpénètrent véritablement. Une « communauté de discours » partagée n'existe que sous forme rudimentaire, ce qui rappelle la métaphore de la « double solitude » de l'écrivain canadien MacLennan (1945). L'identité linguistique fonctionne en priorité à l'échelle régionale — et elle est en général unilingue.

Certes, de nombreux résidents en Suisse déclarent parler deux ou plusieurs langues et donc disposer d'une « pluricom pétence », mais rares sont les cas de bi-, voire de plurilinguisme équilibré entre les langues nationales ; et la réticence d'acquiescer une deuxième ou troisième langue nationale n'est pas faite pour arranger les choses. Or, il n'est peut-être pas faux d'affirmer que la légendaire paix linguistique repose sur cette prépondérance de l'unilinguisme ; ou, pour citer une boutade attribuée à l'ancien conseiller fédéral (romand) Georges-André Chevallaz : « Les Suisses s'entendent bien parce qu'ils ne se comprennent pas ! ». L'historien Georg Kreis parle d'un « acte d'équilibre helvétique » ([http://www.tageswoche.ch/de/2016\\_21/schweiz/719502](http://www.tageswoche.ch/de/2016_21/schweiz/719502)).

Ajoutons que l'usage de chacune des langues est à peine réglementé (aucune autorité linguistique, ni nationale ni régionale).

#### 4. PRATIQUES PLURICENTRIQUES

Le français est souvent cité comme le modèle d'une langue très normative, gérée centralement, pour ainsi dire comme l'archétype d'un État-nation monolingue : « [Le français est] un exemple assez peu controversé d'une langue monocentrique » (Bossong, 1996, p. 614). Or, le français est une langue internationale, parlée par plus de 200 millions de locuteurs (2010) dans cinq continents dont 75-80 millions comme L1 dans le cercle intérieur, le reste comme L2 ou langue étrangère dans un deuxième ou troisième cercle. Comme toutes les langues internationales, le français est essentiellement variationnel, avec de nombreux chronolectes, sociolectes, régiolectes, styles et registres. Au cours des dernières décennies, les attitudes à l'égard des différentes variétés de français ont changé. D'autres types de discours ont émergé, manifestant des opinions centrifuges et des formes de dénormalisation. Ainsi, des concepts monocentriques et variationnels du français coexistent et se confrontent dans l'arène du discours public, rendant polyphoniques les représentations sociales de cette langue, même si le mythe du bon usage continue de peser lourdement sur la doxa de ses locuteurs.

Il peut en résulter un clivage entre l'auto- et l'hétéro-perception. Dans une enquête faite au Québec en 2004, seules 52,6 % des personnes interrogées affirment parler *québécois* (et non pas *français*) ( $N = 2200$ ), mais 80,6 % admettent que la population du Québec parle *québécois* (Maurais, 2008). On peut en conclure

que « les Québécoises et Québécois sont généralement conscients de l'existence d'une norme soignée d'ici, qui diffère sur un certain nombre de points de celle de Paris » (Martel et Cajolet-Lageunière, 1996, p. 84 suiv.). Néanmoins, il existe de fortes tensions entre l'insécurité linguistique causée par la perception de la variété de Paris comme norme d'orientation, d'une part, et le rejet de cette dernière comme modèle « étranger », d'autre part, fondé sur la fierté de la variété locale qui exprimerait l'identité du locuteur — et devrait par conséquent conduire à l'élaboration d'une norme endogène (Reutner, 2009, p. 34 suiv.). En Belgique, pour citer un deuxième exemple, on est passé de la « chasse aux belgicisms » (1971) à une conception plus positive : « Belgicisms. Inventaire des particularités lexicales du français en Belgique » (Bal *et al.*, 1994). Des caractérisations telles que « belge » et « incorrect », voire « français » et « correct », ne sont plus confondues. On admet que même les classes socio-culturelles dominantes emploient des belgicisms qui perdent ainsi leur potentiel stigmatisant et peuvent même être caractérisés de « nobles » (Moreau *et al.*, 1999). En d'autres termes, « l'ensemble des variétés linguistiques non légitimes et donc à proscrire sera dominé par celles qui sont susceptibles de recevoir une définition géographique » (Klinkenberg, 1985, p. 108). Du fait que les Belges restent néanmoins attachés à une norme exogène parisienne, on a pu parler de « marchés linguistiques divisés » (Lafontaine, 1986, p. 133).

En bref, les modèles proposés pour des langues à prétention internationale sont au nombre de trois :

- Une norme unique (« bon usage ») couvrant l'ensemble des espaces franco-, anglo-, germano-, luso-, hispanophones.

- La régionalisation de la norme : des variétés régionales ou locales (p. ex. *français québécois, allemand autrichien, anglais des États-Unis*) obtiennent le statut de normes internes de la communauté respective, avec une espèce de hiérarchie entre la norme centrale et les normes périphériques (« standard externe » vs. « standard interne »), ce qui se traduit par des formes de diglossie.

- La pluricentricité, impliquant une parité, voire une certaine symétrie entre les variétés « nationales » ou mieux territoriales du français, de l'anglais, de l'allemand, du portugais, etc.

Selon une définition étroite, une langue pluricentrique serait une langue avec plusieurs standards, c'est-à-dire avec des normes prescriptives ; cela implique plusieurs « centres » avec des autorités compétentes, des ouvrages de référence (orthographe, lexique, prononciation, grammaire), des locuteurs/écrivains modèles, des experts et un usage public réel. Selon certains, ces « centres » devraient être nationaux. Or, le français n'est que co-officiel au Canada, en Belgique et en Suisse. On pourrait alors accepter le cas des régions linguistiques comme le Québec, la Wallonie ou la Suisse romande, où le français a un statut constitutionnel et un usage public efficace. Mais même dans le cas du Québec — qui est le plus avancé à

cet égard — on ne peut pas parler de normes prescriptives endogènes complètes, c'est-à-dire de normes faisant autorité (Ammon, 1995, p. 80). Le processus suivant n'est ainsi pas (encore) complété :

TABLEAU 3



SOURCE : Inspiré par Jürgen Erfurt et Gabriele Budach (éd.), 2008.

Il n'en reste pas moins vrai que les pratiques variationnelles, c'est-à-dire plurilectales et multilingues, ont toujours été présentes dans le domaine du français depuis les tout premiers textes jusqu'au 21<sup>e</sup> siècle, et que cette variation suit également des schémas géographiques : le français parlé à Abidjan est différent du français parlé à Montréal ; les Parisiens ne parlent pas les mêmes variétés que celles de Ouagadougou, ni celles de Marseille, etc. La notion proposée pour se référer à cette réalité est celle des *pratiques pluricentriques* qui reflètent la divergence des contextes socioculturels. En effet, les structures, processus et catégories linguistiques doivent être considérés comme des instanciations des catégories, processus et structures qui composent l'esprit humain en interaction avec le monde environnant. On peut supposer que « le langage est un système ouvert dont l'organisation interne est structurée de façon moins qu'optimale et que cette organisation est une réponse complexe à son environnement écologique — les fonctions communicatives et interactionnelles qu'il sert et la pleine capacité cognitive, sociale et les propriétés physiologiques de l'utilisateur humain. » (*Encyclopédie internationale de linguistique*, 1992). Nous soutenons par conséquent l'hypothèse que les variations linguistiques internes et transnationales en français reflètent des différences culturelles.

Malgré l'existence d'une agence internationale chargée de la modernisation du français dans le monde (le Conseil international de la langue française), différentes autorités (dans le cas de la Suisse même au niveau cantonal) ont adopté des règles divergentes, par exemple pour la féminisation des noms de professions (« une chef » vs. « une cheffe » ; « une docteur » vs. « une docteure » vs. « une doctoresse » ; « une sculpteur » vs. « une sculpteure » vs. « une sculptrice » ; « un



prud'homme » vs. « une prud'femme », etc.), mais aussi pour d'autres aspects de la vie moderne (« un smiley » est appelé « binette » au Québec et « frimousse » en France, un vol charter « vol nolisé » au Québec et « charter » en France, un ferry « traversier » au Québec et « transbordeur » ou « ferry » en France, etc.). Un des focus de la recherche sur les variétés périphériques du français — et non des moindres — concerne l'impact de son contact avec les langues voisines, par exemple quant aux attitudes différentes face à la féminisation des ressources linguistiques (voir Lüdi, 2011).

## 5. VERS UNE APPROCHE PLUS SOCIOCOGNITIVE

Il y a longtemps que la conception structuraliste de la langue comme structure autonome a été remise en question. Citons à ce propos Haugen (1972, p. 325) :

The concept of language as a rigid, monolithic structure is false, even if it has proved to be a useful fiction in the development of linguistics. It is the kind of simplification that is necessary at a certain stage of a science, but which can now be replaced by more sophisticated models.

Canagarajah (2007, p. 98) formule une critique similaire aux hypothèses dominantes de la linguistique qui traite la langue comme une chose en soi, un produit objectif et identifiable. Ou, comme le disait Harris (2009, p. 39) :

[Standard language is] a language-teaching construct; a mythical construct that attempts to impose an arbitrary systematization on a linguistic state of affairs that itself resists systematization because it embraces too much diversity. The resistance comes from the open-endedness, the intrinsic instability and context-dependence of everyday human communication.

Dans ce contexte, on a pu poser la question de savoir si le souci de préserver certaines langues ne devait pas être subordonné à la question « who benefits and who loses from understanding languages the way we do, what is at stake for whom, and how and why language serves as a terrain for competition » (Heller et Duchêne, 2007, p. 11).

Il en découle par ailleurs une refocalisation des intérêts des spécialistes du langage, qui commencent à se désintéresser des *langues* considérées comme des unités homogènes, autonomes et clairement délimitées, dont les locuteurs sont pour ainsi dire les propriétaires, qui se réfèrent essentiellement à des États-nations distincts. Ils mettent plutôt l'accent sur les *pratiques langagières* (*linguaging*), qui sont de plus en plus souvent situées en dehors des frontières des États ou régions, voire des communautés linguistiques plus ou moins homogènes respectives. Les

événements langagiers sont localisés dans des communautés de pratiques hétérogènes et transversales.

Cela nous mène à poser la question du rôle des communautés de pratiques dans les processus de standardisation.

Dans le modèle d'Ulrich Ammon, les locuteurs étaient les *destinataires* du discours normatif émanant d'instances légitimées. Dans un modèle plus dynamique, on postulera par contre une *rétroaction* des pratiques sur la construction des normes :

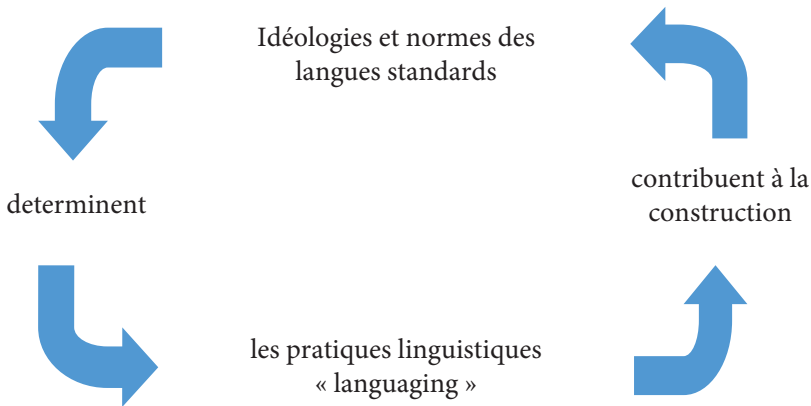


FIGURE 1  
SOURCE : Création de l'auteur.

Il existe, en d'autres termes, une troisième dimension de l'élaboration de normes implicites, qui émergent de l'usage. Les « donneurs de normes » sont les autres significatifs, voire les meneurs d'opinion, qui conditionnent ce qui est pour ainsi dire à la mode dans la communauté de pratiques en question (qui peut correspondre à un groupe social, une génération ou simplement un groupe d'amis). En adoptant une façon de parler, on manifeste sa solidarité avec les autres membres de cette communauté. La priorité est mise sur la langue parlée (mais ces normes peuvent aussi concerner l'écrit, p. ex. sous forme de styles littéraires), des infractions sont sanctionnées par des réactions négatives des interlocuteurs (« x. n'est pas des nôtres »), les jugements sont du type « on dit / on ne dit pas cela ». Ces normes apparaissent et disparaissent, souvent très rapidement, dans le milieu social.

Ce type de normes est, par conséquent, d'une grande fluidité — et transgresse souvent les frontières entre les langues. La recherche reconnaît aujourd'hui que de nombreuses formes de « parler plurilingue » sont fréquentes et normales dans la mise en œuvre de répertoires plurilingues. Dans les transports publics, dans des

conversations entre amis, en famille ou au travail, on observe fréquemment des groupes de jeunes migrants qui interagissent dans un mélange entre la langue d'accueil et une ou plusieurs langues d'origine.

Dans certains cas, il est permis de conclure à l'existence de normes localisées de la langue d'origine comme cela avait été le cas d'un « espagnol de Neuchâtel » émaillé de lexèmes tels que *posta* ou *patinoire* dans les années 80 (Lüdi et Py, 2013, p. 122 ; Grosjean et Py, 1991) :

Mère : No puedo decir que el español se me haya olvidado, sería una tontería que lo dijera, pero hay muchísimas palabras que muchas veces decimos, bueno, y ¿cómo se dice esto y...? o sea...

Père : O sea, que es la malformación esa que se hace después de muchos años, que hay palabras ya, estás hablando en español y nunca oírás a un español decir que «vas a correos», si lo has observado eso no lo dice nadie.

Fille : Voy a la posta.

Or, l'emploi de « marques transcodiques » (Lüdi et Py, 2013) implique parfois même des membres de la communauté d'accueil. Ainsi, Rampton (1995) observa-t-il une pratique plurilingue peu orthodoxe appelée *crossing* (c'est-à-dire « croisement » ou « passage ») dans une constellation de contact linguistique complexe au sud de l'Angleterre où des adolescents de différentes origines employaient des fragments de plusieurs langues disponibles localement (créole afro-caribéen, pendjabi, anglais asiatique) dans leurs pratiques communicatives sans être vraiment plurilingues. Hinnenkamp (1998) et Auer et Dirim (2002) ont retrouvé des interactions ludiques plurilingues semblables chez des jeunes en Allemagne.

De telles pratiques communicatives ne correspondent pas au modèle « classique » de l'acquisition ciblée de langues secondes ou étrangères, mais répondent à des besoins de communication dans des environnements dynamiques :

Embodied learners soft assemble their language resources interacting with a changing environment. As they do so, their language resources change. Learning is not the taking in of linguistic forms by learners, but the constant (co)adaptation and enactment of language-using patterns in the service of meaning-making in response to the affordances that emerge in a dynamic communicative situation. (Diane Larsen-Freeman et Lynne Cameron, 2008)

Dans des situations exolingues extrêmes, on observe de même un recours aux ressources de répertoires pluriels dans une transgression des frontières entre ce qui l'est convenu d'appeler « les langues ». Comme le dit Møller :

What if the participants do not orient to the juxtaposition of languages in terms of switching? What if they instead orient to a linguistic norm where all

available linguistic resources can be used to reach the goals of the speaker? Then it is not adequate to categorise this conversation as bilingual or multilingual, or even as language mixing, because all these terms depend on the separability of linguistic categories. (2008, p. 218)

Dans un corpus d'interactions en milieu hospitalier, nous avons ainsi trouvé des cas de ce que l'on est tenté d'appeler « pan-roman », ou les interlocuteurs (un jeune médecin Suisse M et une malade d'origine portugaise P) bricolent des énoncés :

- 1 M so hat es doch noch geklappt  
 2 P vous parlez français!  
 3 M <französisch. > (°oder°) spanisch?  
 4 ((a l'air embarrassée))  
 5 P espanisch. ja  
 6 M sie kommen von portugal hab ich gehört ja.  
 7 P °portugal°  
 8 M ja. (tratamos) en con español.  
 9 P <etabo.>  
 10 ((très vite; probablement portugais «está bem/bom»))  
 11 M ok. (..) bueno. (..) puede explicarme eh [tus problemas] síntomas.  
 12 P [eh tengo ma!]e.  
 13 a la cabeza?  
 14 M mmh  
 15 P eh duo-dolores y e (bri tisas)?  
 16 M mmh  
 17 P y me doile tambem moito la la spalda.  
 18 M la columna! due[le.]  
 19 P [la ]columna me doi molto! y e: (..) e +<cui> un poco+  
 20 ((pr. Ital.; touche sa gorge))  
 21 M ähä a- +aquí+  
 22 ((touche ea propre gorge))((il note tout ce qu'elle dit))  
 23 P sí. ho pensato que la gri!pe? +por qu+ la ot[ra ] settimana  
 24 ((prononciation portugaise))  
 25 M [mmh]  
 26 P mine [(niña) (...) gr]ipe! y ahora]  
 27 M [ah? la niña?] (...)  
 28 M e tiene también dolores [en los a]rticulaciones. (.)  
 29 P [sim sim]  
 30 M desde cuándo tie[ne?]

- 31 P [eh?] desde iere  
 32 M desde ayer. ah.  
 33 P anteontem (...)

## 6. BILAN

L'usage que nous avons observé dans la consultation hospitalière citée échappe sans doute à la notion de « norme » au sens usuel du terme. Mais nous avons proposé d'admettre que les langues — et à plus forte raison les normes — émergent de l'interaction et représentent pour ainsi dire des usages « cristallisés ». On pourrait parler d'une forme de « norme », extrêmement fluide, il est vrai, qui émerge au fil de la conversation, est construite et immédiatement de nouveau déconstruite dans l'instant même sous la contrainte de donner du sens, plus particulièrement, dans notre cas, de permettre à un jeune médecin de formuler un diagnostic.

Considérer le plurilinguisme et le parler plurilingue comme la caractéristique de la majorité des êtres humains va porter à conséquence pour le concept de « grammaire », voire, dans notre contexte, de « norme ». Il faut en effet admettre que la mise en œuvre de répertoires langagiers plurilingues dans des situations plurilingues-exolingues multiples représente l'un des cas normaux ou même *le* cas normal, aussi bien au niveau de l'individu que de la société (Lüdi, 2014). Est donc requise une linguistique pour laquelle la question du choix de la langue ou de la variété appropriée fait nécessairement partie d'un modèle du langage en action, une linguistique pour laquelle le cas de référence, le « prototype », ne serait plus le locuteur-auditeur idéal unilingue, mais le locuteur-auditeur réel plurilingue, non pas la ou les langue(s), mais leur usage. On cherchera, pour établir un tel modèle, en direction des « grammaires émergentes ». Hopper (1987 et 1998) affirmait que les structures linguistiques étaient foncièrement temporelles, différenciées (« differred ») et émergentes ; et Dewaele (2001) insistait sur le fait que « la grammaire [doit être] considérée comme un épiphénomène, un “faire”, de nature émergente ». Le cadre plus vaste est celui d'une linguistique de l'interaction :

Si l'on considère que l'interaction sociale est le lieu fondamental d'élaboration du lien social et d'usage de la langue, alors on peut faire l'hypothèse que les ressources linguistiques sont configurées d'une manière adéquate compatible voire adéquate par rapport aux formes et aux contraintes organisationnelles de l'interaction. Par conséquent, la description de la grammaire — terme employé ici de façon générale pour désigner les ressources de la langue, considérées, conformément à une perspective wittgensteinienne sur la grammaire, du point de vue des pertinences émergeant de leur usage situé — doit tenir compte des dynamiques interactionnelles, considérées comme structurantes à tous les niveaux de l'analyse linguistique. (Mondada, 2001)

Dans des contextes de langues en contact, les interlocuteurs se fondent sur plusieurs langues et cultures à la recherche des moyens d'expression appropriés ; ces processus engendrent un haut degré de créativité lorsque deux ou plusieurs manières de penser, formes de comportement et variétés linguistiques se rencontrent dans l'interaction sociale entre plurilingues dans les marges des langues « standard », dans un espace pluri- ou hétéroglossique. Dans ce sens, une grammaire des pratiques pluricentriques est en général aussi une grammaire de la dynamique des langues en contact.

GEORGES LÜDI  
Université de Bâle

## BIBLIOGRAPHIE

- AMMON, Ulrich (1995). *Die deutsche Sprache in Deutschland, Österreich und der Schweiz : Das Problem der nationalen Varietäten*. Berlin ; New York : De Gruyter.
- AUER, Peter ; DIRIM, Inci (2003). « Socio-cultural orientation, urban youth styles and the spontaneous acquisition of Turkish by non-Turkish adolescents in Germany ». Dans : ANDROUTSOPOULOS, Jannis K. ; GEORGAKOPOULOU, Alexandra (éd.). *Discourse Constructions of Youth Identities*. Amsterdam : Benjamins, p. 223-246.
- BAL, Willy [et al.] (1994). *Belgicismes : Inventaire des particularités lexicales du français en Belgique*. Louvain-la-Neuve : Duculot ; Conseil international de la langue française.
- BERGER, Tilman (1997). « Tschechen und Slowaken: Zum Scheitern einer gemeinsamen, tschecheslowakischen Standardsprache ». Dans : HENTSCHEL, Gerd (éd.). *Über Muttersprachen und Vaterländer : Zur Entwicklung von Standardsprachen und Nationen in Europa*. Francfort-sur-le-Main, etc. : Peter Lang, p. 151-181.
- BOSSONG, Georg (1996). « Normes et conflits normatifs ». Dans : NELDE, Peter [et al.] (éd.). *Kontaktlinguistik : Ein Handbuch der internationalen Forschung*. Berlin : De Gruyter, p. 609-624.
- BOYER, Henri (2006). « Le nationalisme linguistique : une option interventionniste face aux conceptions libérales du marché de langues ». *Noves SL : Revista de Sociolingüística* [en ligne] (automne-hiver). <<http://www.gencat.cat/llengua/noves>> [Consulté : 10 juillet 2009].
- BRANCA-ROSOFF, Sonia (2007). « Normes et genres de discours. Le cas des émissions de libre antenne sur les radios jeunes ». *Langage et société*, 119, p. 111-128.
- BRUNOT, Ferdinand (1917). *Histoire de la langue française, des origines à 1900*. Vol. 5 : *Le français en France et hors de France au XVII<sup>e</sup> siècle*. Paris : A. Colin.
- CANAGARAJAH, Suresh (2007). « The ecology of global English ». *International Multilingual Research Journal*, 1 (2), p. 89-100.
- DAUZAT, Albert (1954). *Le guide du bon usage*. Paris : Delagrave.
- DEWAELE, Jean-Marc (2001). « L'apport de la théorie du chaos et de la complexité à la linguistique ». *La Chouette* [en ligne]. <[https://www.academia.edu/2134866/L'apport\\_de\\_la\\_théorie\\_du\\_chaos\\_et\\_de\\_la\\_complexité\\_à\\_la\\_linguistique](https://www.academia.edu/2134866/L'apport_de_la_théorie_du_chaos_et_de_la_complexité_à_la_linguistique)> [Consulté : 17 juillet 2020].

- DIDEROT, Denis (1751). *Lettre sur les sourds et muets à l'usage de ceux qui entendent & qui parlent*. Paris.
- DUCHÈNE, Alexandre (2005). *Protéger les minorités linguistiques au sein des Nations Unies ? Discours, idéologie et production de savoir*. Thèse de doctorat dactylographiée. Bâle : Université de Bâle.
- Encyclopédie internationale de linguistique* (1992). Oxford : Oxford University Press.
- ERFURT, Jürgen ; BUDACH, Gabriele (éd.) (2008). *Standardisation et déstandardisation*. Francfort-sur-le-Main, etc. : Peter Lang.
- GROSJEAN, Francois ; PY, Bernard (1991). « La restructuration d'une première langue : L'intégration de variantes de contact dans la compétence de migrants bilingues ». *La linguistique*, 27 (2), p. 35-60.
- HARRIS, Roy (2009). « Implicit and explicit language teaching ». Dans : TOOLAN, Michael (éd.). *Language Teaching : Integrational Linguistic Approaches*. New York : Routledge, p. 24-46.
- HAUGEN, Einar (1972). *The Ecology of Language : Essays by Einar Haugen*. Stanford : Stanford University Press.
- HELLER, Monica ; DUCHÈNE, Alexandre (2007). « Discourses of endangerment: Sociolinguistics, globalization and social order ». Dans : HELLER, Monica ; DUCHÈNE, Alexandre (éd.). *Discourses of endangerment : Ideology and interest in the defence of languages*. London : Continuum, p. 1-13.
- HINNENKAMP, Volker (1998). « Mehrsprachigkeit in Deutschland und deutsche Mehrsprachigkeit. Szenarien einer migrationsbedingten Nischenkultur der Mehrsprachigkeit ». Dans : KÄMPER, Heidrun ; SCHMIDT, Hartmut (éd.). *Das 20. Jahrhundert.-Zeitgeschichte*. Berlin ; New York : De Gruyter, p. 137-162.
- HOBBSAWN, Eric J. (1990). *Nations and Nationalism since 1780 : Programme, Myth, Reality*. Cambridge : Cambridge University Press.
- HOPPER, Paul (1987). « Emergent Grammar ». *Berkeley Linguistics Society*, 13, p. 139-157.
- (1998). « Emergent Grammar ». Dans : TOMASELLO, Michael (éd.). *The New Psychology of Language*. Mahwah, NJ : Lawrence Erlbaum, p. 155-175.
- HUPKA, Werner (s. d.). « Norm » [en ligne]. <[http://www.philhist.uniaugsburg.de/lehrstuehle/romanistik/sprachwissenschaft/team/whupka/downloads/zp\\_fragen\\_antworten/zp\\_frz/sprache\\_und\\_gesellschaft\\_-\\_norm.doc](http://www.philhist.uniaugsburg.de/lehrstuehle/romanistik/sprachwissenschaft/team/whupka/downloads/zp_fragen_antworten/zp_frz/sprache_und_gesellschaft_-_norm.doc)> [Consulté : 17 novembre 2010].
- KLINKENBERG, Jean-Marie (1985). « La crise des langues en Belgique ». Dans : MAURIS, Jacques (éd.). *La crise des langues*. Paris : Le Robert, p. 93-145.
- KREIS, Georg (2016). « Helvetische Gleichgewichtsübung » [en ligne]. <[http://www.tageswoche.ch/de/2016\\_21/schweiz/719502](http://www.tageswoche.ch/de/2016_21/schweiz/719502)> [Consulté : 1 avril 2020].
- LA TOUCHE, Pierre de (1696). *L'Art De Bien Parler François : Qui comprend tout ce qui regarde la Grammaire, & les façons de parler douteuses*. Amsterdam : Wetstein. [Reimp. 1973, Genève : Slatkine]
- LAFONTAINE, Dominique (1986). *Le parti pris des mots : Normes et attitudes linguistiques*. Bruxelles : Mardaga.
- LARSEN-FREEMAN, Diane ; CAMERON, Lynne (2008). *Complex Systems and Applied Linguistics*. Oxford : Oxford University Press.
- LODGE, Raymond Anthony (2010). « Standardisation, koinésation et l'historiographie du français ». *Revue de linguistique romane*, 74, p. 5-26.

- LÜDI, Georges (2011). « Can French be called a pluricentric language? ». Dans : SOARES DA SILVA, Augusto ; TORRES, Amadeu ; GONÇALVES, Miguel (éd.). *Pluricentric Languages : Linguistic variation and sociocognitive dimensions*. Braga : Publicações da Faculdade de Filosofia Universidade Católica Portuguesa, p. 87-107.
- (2014). « Le “parler plurilingue” comme lieu d’émergence de variétés de contact ». Dans : NICOLAÏ, Robert (éd.). *Questioning Language Contact : Limits of Contact, Contact at its Limits*. Leiden : Brill, p. 58-90.
- LÜDI, Georges ; PY, Bernard (2009). « To Be or Not to Be ... a Plurilingual Speaker ». *International Journal of Multilingualism*, 6 (2), p. 154-167.
- (2013). *Etre bilingue*. 4e édition ajoutée d’une postface. Berne : Peter Lang.
- MACLENNAN, Hugh (1945). *Two Solitudes*. New York : Duell Sloan & Pearce.
- MARTEL, Pierre ; CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène (1996). *Le français québécois : Usages, standard et aménagement*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture.
- MAURAS, Jacques (2008). *Les Québécois et la norme : L’évaluation par les Québécois de leurs usages linguistiques*. Québec : Office québécois de la langue française.
- MØLLER, Janus Spindler (2008). « Polylingual performance among Turkish-Danes in late-modern Copenhagen ». *International Journal of Multilingualism*, 5 (3), p. 217-236.
- MONDADA, Lorenza (2001). « Pour une linguistique interactionnelle ». *Marges linguistiques*, 1, p. 142-162.
- MOREAU, Marie-Louise ; BRICHARD, Huguette ; DUPAL, Claude (1999). *Les Belges et la norme : Analyse d’un complexe linguistique*. Bruxelles : Duculot.
- PÉREZ-REVERTE, Arturo (2019). « De muy frío a muy caliente », *XL Semanal* (7 juillet).
- RAMPTON, Ben (1995). *Crossing : Language and ethnicity among adolescents*. London : Longman.
- REUTNER, Ursula (éd.) (2009). *400 Jahre Quebec : Kulturkontakte zwischen Konfrontation und Kooperation*. Heidelberg : Universitätsverlag Winter.
- RIVAROL, Antoine de (1784). *De l’universalité de la langue française*. Berlin : Académie de Berlin.
- SÉRIOT, Patrick (éd.) (1996). « Langue et nation en Europe centrale et orientale du 18ème siècle à nos jours ». *Cahiers de l’ILSL*, 8. Lausanne : Université de Lausanne.
- VAUGELAS, Claude Favre de (1647). *Remarques sur la langue françoise*. Éd. critique avec introd. et notes par Zygmunt Marzys. Genève : Droz, 2009.
- VINCENZ, Andrzej de (1997). « Völker, Nationen und Nationalsprachen: Frankreich, Deutschland und Polen im Zentrum Europas ». Dans : HENTSCHEL, Gerd (éd.). *Über Muttersprachen und Vaterländer : Zur Entwicklung von Standardsprachen und Nationen in Europa*. Francfort-sur-le-Main, etc. : Peter Lang, p. 5-15.